

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, un débat préalable doit intervenir en Conseil Municipal, dans les communes de 3 500 habitants et plus, sur les orientations du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, débat appelé Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce débat porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré.

Un document est joint à la présente délibération, pour détailler les orientations budgétaires pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire en assemblée.

DELIBERATION

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3 500 habitants et plus,

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 modifiant l'article L 2312-1 du code Général des Collectivités Territoriales

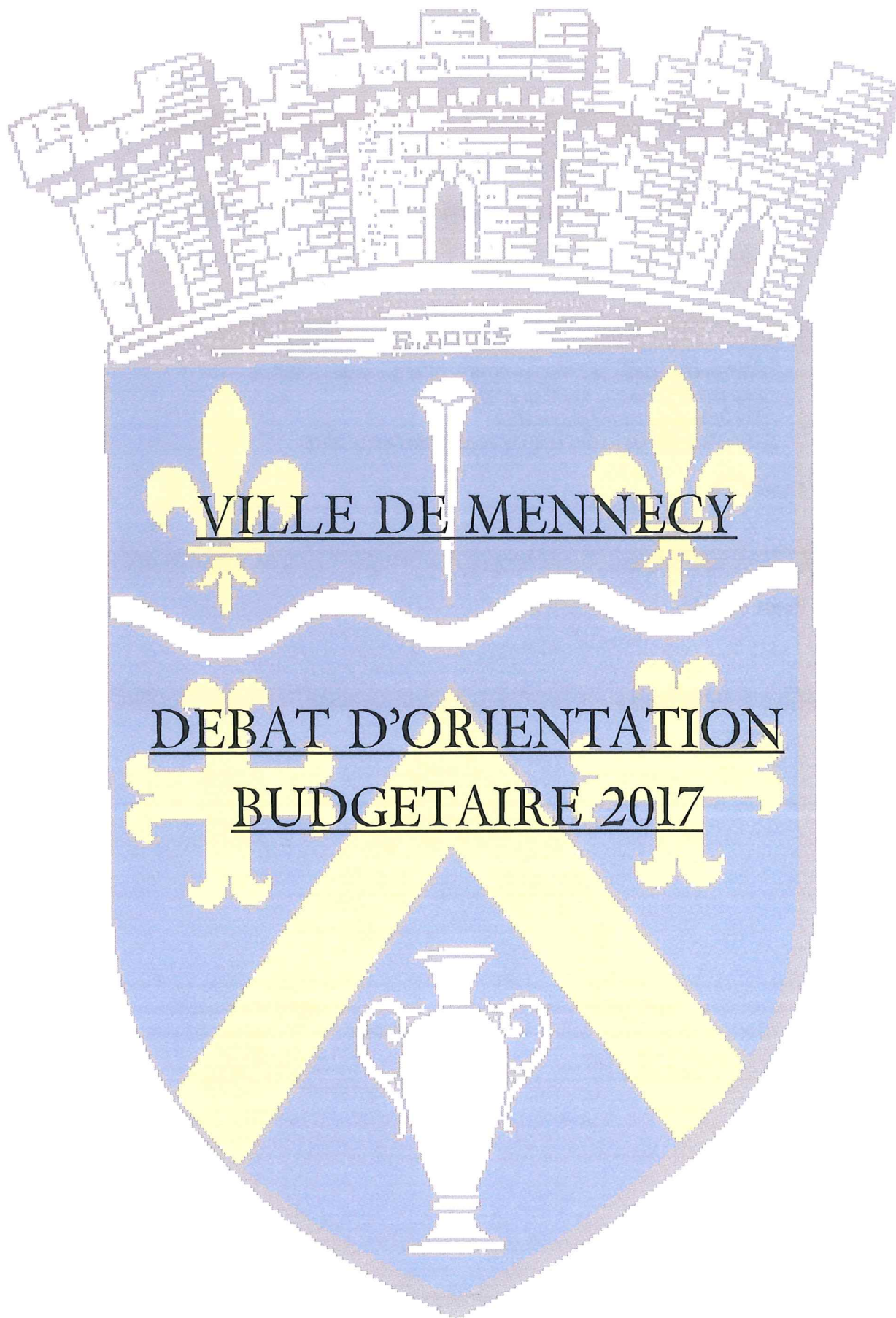
VU le document ci-joint, en annexe, contenant les principales données du Débat d'Orientation Budgétaire 2017,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

APRES DELIBERATION,

PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2017, permettant d'élaborer le prochain budget primitif 2017.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller Régional



SOMMAIRE

LE CONTEXTE JURIDIQUE

↳ Page 3

LE CONTEXTE ECONOMIQUE :

- I. *L'environnement économique de la zone euro*
- II. *La croissance en France*
- III. *Les principales incidences de la loi de finances pour les communes en 2017*

↳ Pages 3 à 6

LE BILAN ET L'ANALYSE COMPTABLE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2016

- I. *Le résultat de clôture de l'exercice 2016 et l'état des restes à réaliser*
- II. *L'affectation du résultat d'exécution 2016*
- III. *L'état de la dette au 1er janvier 2017*
- IV. *Le bilan des grands projets réalisés au cours de l'année 2016*

↳ Pages 6 à 9

LES TENDANCES BUDGETAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE

↳ Pages 10 à 16

LE PROGRAMME PLURI ANNUEL DES INVESTISSEMENTS 2018/2020 DE LA COLLECTIVITE

↳ Page 16 à 20

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2017 : BUDGET PRINCIPAL

LE CONTEXTE JURIDIQUE

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, les exécutifs des Communes de 3500 habitants et plus doivent présenter un rapport d'orientation budgétaire (ROB) en Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce rapport doit donner lieu à un débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit comporter la présentation de la structure et la gestion de la dette et les engagements pluriannuels envisagés.

En outre, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit notamment préciser l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Conformément au décret 2016-841, ce rapport sera transmis au représentant de l'Etat et au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à la mairie, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

De plus, afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, le décret 2016-834 stipule que le rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

I. L'environnement économique de la zone euro

Profitant de la faiblesse de l'euro, des taux et du prix du pétrole, l'année 2016 a bien démarré avec croissance du PIB de +0,5% au premier trimestre, suivi de +0,3% au second et au troisième trimestres pour atteindre +0,5% au quatrième trimestre.

En 2017, le retour de l'inflation, en raison d'une remontée des prix du pétrole, affecterait négativement la consommation privée.

Ceci s'ajoute aux incertitudes mondiales qui pourraient particulièrement affecter les investissements.

En effet, 2017 s'annonce non dénuée de risques politiques, notamment au Royaume uni (Brexit), en Espagne (gouvernement fragile), en Grèce (financement de la dette), au Portugal (difficultés fiscales), en Italie (référendum) et en France (élections présidentielles).

En 2017, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, une politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne, en Italie et peut-être en France.

L'inflation totale serait de +1,7% en moyenne en 2017 et +1,4% en 2018.

II. La croissance en France

Après une année de stagnation en 2014, la croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016 à hauteur de +1,1%, mais elle reste inférieure aux prévisions.

La consommation des ménages reste stable avec une inflation faible mais en hausse depuis mai 2016.

L'investissement des entreprises se contracte tandis que l'investissement des ménages connaît une forte hausse (+ 0,8% au troisième trimestre 2016) grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles propice à l'investissement immobilier.

Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée (+1%) due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.

Le niveau du chômage constitue un véritable enjeu car il conditionne la prudence des ménages, comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé.

En moyenne sur le troisième trimestre 2016, le taux de chômage est de 10,0 % de la population active en France, après 9,9 % au deuxième trimestre 2016.

Au troisième trimestre 2016, le taux de chômage de longue durée s'établit à 4,3 % de la population active, comme au trimestre précédent et un an auparavant.

A l'instar de la zone euro, la croissance française va bénéficier de plusieurs facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

La faiblesse de l'euro devrait s'accroître légèrement, particulièrement face au dollar. Elle améliore particulièrement la compétitivité des entreprises françaises.

Le commerce extérieur cesserait quasiment de peser sur la croissance au premier semestre 2017.

III. Les principales incidences de la loi de finances pour les communes en 2017

La loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2016, reprend largement le triptyque qui structurait les lois de finances 2015 et 2016.

En effet, la baisse des dotations continuera de peser sur les finances des collectivités locales, le fonds de soutien à l'investissement local est prolongé et augmenté et la péréquation est renforcée avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur les collectivités les plus fragilisées.

Les prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités territoriales sont de 44,37 milliards d'euros, soit une réduction de 6,2 % par rapport à 2016.

Cette réduction des PSR se manifeste principalement par la baisse de la DGF.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) estimé en 2017 est en baisse de 522 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2016.

La DGF est évaluée à 30,8 milliards d'euros, soit une diminution de 7,1% par rapport à 2017.

La réforme de la DGF, dont la prise d'effet était prévue au 1^{er} janvier 2017, est reportée à une date ultérieure non connue à ce jour.

Le soutien de l'Etat à l'investissement local est renforcé avec l'augmentation du fonds (FSIL) et la pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

La loi de finances prévoit 1,2 milliards d'euros au titre du FSIL :

- 450 millions à destination des communes et des EPCI consacrés à des grandes priorités d'investissement (la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des*

énergies renouvelables, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou construction de logements, le développement du numérique et de la téléphonie mobile, la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants).

- 150 millions d'euros sont dédiés aux métropoles créées avant le 1^{er} janvier 2017 pour le financement de leur développement.
- Une enveloppe de 600 millions d'euros, destinée aux communes de moins de 50 000 habitants et à leurs EPCI de rattachement, est dédiée au développement des territoires ruraux : 216 millions d'euros pour financer les contrats de ruralité et 384 millions d'euros pour abonder la DETR.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) connaîtra quelques évolutions en 2017, notamment la proportion des communes éligibles qui sera resserrée pour mieux cibler les communes à soutenir. Ainsi, la DSU sera versée aux 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants, soit 668 contre 751 en 2016.

De plus, ne seront pas retenues les communes dont le potentiel financier par habitant est 2,5 fois supérieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de même strate démographique.

Les communes éligibles en 2016 mais qui ne le seront plus en 2017 percevront 90% du montant reçu en 2016 en 2017, 75% en 2018 et 50 % en 2019.

La dotation de solidarité rurale bourg centre est rétablie pour les communes, anciennement chef-lieu d'arrondissement, qui en avaient perdu le bénéfice.

Les modalités de répartition de la dotation nationale de péréquation (DNP) et la dotation de solidarité rurale (DSR) sont maintenues.

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est maintenu. Les communes contributrices verseront 1 milliard d'euros en 2017, montant identique à 2016 (780 millions en 2015).

En matière de fiscalité directe locale, le taux de revalorisation des bases retenu en 2017 est de 0,4% contre 1% en 2016, 0,9% en 2015 et 2014, mais 1,8% en 2013 et 2012.

A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée, donc non prévisionnelle comme actuellement.

La réduction d'impôt sur le revenu des classes moyennes et l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu pourraient impacter à la baisse les ressources fiscales des collectivités.

Le régime d'imposition des indemnités de fonction perçues par les élus locaux est aménagé. En effet, la loi de finances 2017 supprime la retenue à la source. A compter du 1^{er} janvier 2017, les indemnités sont imposées suivant les règles de droit applicables aux traitements et salaires.

Les communes disposant de plus de 50% de logements sociaux peuvent si elles le souhaitent ne pas appliquer les exonérations de taxes foncières sur les propriétés bâties en faveur de ces logements sociaux. Elles peuvent également ne pas appliquer ces exonérations pour les constructions neuves affectées à l'habitation principale issues des opérations de démolition et de reconstruction dans le cadre d'une opération de l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU).

A l'inverse, l'exonération de taxe d'habitation devient automatique pour les logements vacants appartenant à un organisme HLM ou à une société d'économie mixte.

Les collectivités ont la possibilité de prendre des délibérations d'une durée de sept ans pour exonérer les jeunes entreprises innovantes de cotisation foncière des entreprises et de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le versement des subventions attribuées, notamment via la « réserve parlementaire », pour des travaux divers d'intérêt local, devra être réalisé dans un délai raisonnable. La date d'achèvement des travaux est donc ramenée à quatre ans contre onze ans actuellement.

L'article 128 de la loi de finances précise que le fonds de soutien au développement des activités périscolaires peut bénéficier à toutes les communes, y compris celles dérogeant « à l'organisation de l'enseignement scolaire » prévue initialement dans la loi Peillon.

Les conditions d'attribution de l'aide sont inchangées.

LE BILAN ET L'ANALYSE COMPTABLE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2016

I. Le résultat de clôture de l'exercice 2016 et l'état des restes à réaliser

Les orientations du budget 2017 doivent tenir compte du Compte Administratif de l'exercice 2016, qui dégage un résultat de clôture qui s'analyse comme suit :

*	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part 2016 affectée INV	Exécution 2016 en dépenses	Exécution 2016 en recettes	Résultat cumulé de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016 après intégration des résultats 2015
INV	- 421 756.75	/	3 744 415,46	4 464 494,96	720 079,50	298 322,75
FCT	1 837 817.47	1 837 817.47	18 758 602,36	19 277 202,99	518 600,63	518 600,63
Total	1 416 061.72	1 837 817.47	22 503 017,82	23 741 697,95	1 249 786,34	816 923,38

**à titre indicatif, sous réserve d'adoption définitive des CG et CA 2016*

Pour la section d'investissement, ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, comme suit :

- ✓ Les restes à réaliser en dépenses pour un montant de : 609 565,24 €
- ✓ Les restes à réaliser en recettes pour un montant de : 268 120,69 €

- En dépenses, les crédits de reports inscrits au budget 2017 concernent les chapitres suivants :

- Chapitre 20 : 37 018,59 €
- Chapitre 21 : 572 546,65 €

- En recettes, sont également à reporter au budget 2017 les chapitres suivants :

- Chapitre 13 : 268 120,69 €

II. L'affectation du résultat d'exécution 2016

Compte tenu du résultat d'exécution 2016 de la section d'investissement, hors restes à réaliser, laquelle présente un excédent de 298 322,75 € après reprise du déficit de 2015, il sera proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement produit en 2016, en totalité à la section d'investissement.

Cette affectation permettra de compléter les besoins de la section d'investissement et de limiter le recours à l'emprunt.

III. L'état de la dette au 1er janvier 2017 :

Au titre de l'année 2016, la Commune a contracté un emprunt de 600 000 € afin de financer ses investissements.

La répartition de la dette, soit 14 197 105,81 € au 1/01/2017 est la suivante :

- 12 833 772,53 €, soit 90,40 % en taux fixe,
- 1 363 333,28 €, soit 9,60 % en taux variable.

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/2017 au 31/12/2031

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts
2017	14 197 105,81 €	1 056 977,25 €	427 219,48 €
2018	13 140 128,56 €	1 077 614,15 €	395 276,47 €
2019	12 062 514,41 €	1 098 942,08 €	363 321,10 €
2020	10 963 572,33 €	1 056 986,27 €	330 940,39 €
2021	9 906 586,06 €	1 079 773,07 €	298 451,52 €
2022	8 826 812,99 €	1 103 329,70 €	264 827,85 €
2023	7 723 483,29 €	1 127 684,45 €	229 656,13 €
2024	6 595 798,84 €	1 026 200,81 €	194 798,08 €
2025	5 569 598,03 €	1 052 242,21 €	161 366,64 €
2026	4 517 355,82 €	1 079 174,19 €	126 338,73 €
2027	3 438 181,63 €	1 077 029,88 €	89 992,79 €

2028	2 361 151,75 €	1 009 177,22 €	55 397,48 €
2029	1 351 974,53 €	788 714,48 €	26 825,45 €
2030	563 260,05 €	541 351,78 €	7 314,56 €
2031	21 908,27 €	21 908,27 €	105,01 €
TOTAL		14 197 105,81 €	2 971 831,68 €



IV. Le bilan des grands projets réalisés au cours de l'année 2016

La municipalité s'est employée à respecter ses engagements politiques, notamment par la mise en œuvre de nombreux projets d'équipement dont la Ville et les services rattachés bénéficient aujourd'hui dans le cadre de l'intérêt général.

Les principales opérations financées au cours de l'année 2016 sont les suivantes :

Travaux dans les établissements scolaires :

- *Ecole de la Sablière : démolition partielle de bâtiments existants et création d'une extension de l'école : 28 400 €*
 - Frais d'études : 26 112 €*
 - Travaux de menuiserie extérieure : 358 €*
 - Fourniture et pose matériels hydro-économiques : 1 930 €*
- *Ecole de l'Ormeteau : Extension de l'école : 164 614 €*
 - Frais d'études : 44 708 €*
 - Travaux gros œuvre : 119 906 €*
- *Ecole maternelle de la Jeannotte : 9 339 €*
 - Fourniture et pose matériels alarme : 2 511 €*
 - Mise en conformité porte WC : 6 828 €*
- *Ecole du Clos Renault : 32 287 €*
 - Travaux de plomberie lavabos duo : 3 891 €*
 - Création d'un mur pour lavabos : 1 728 €*
 - Création d'un aérotherme dans la salle polyvalente : 2 912 €*
 - Réfection de la cour : 23 756 €*
- *Ecole de la Verville : 6 890 €*
 - Ajout de 3 projecteurs extérieurs dans la cour : 1 919 €*
 - Mise en place digicodes sur le portail : 4 971 €*
- *Ecole des Myrtilles : Travaux sur adoucisseur : 1 356 €*

Travaux dans les équipements sportifs : 206 766 €

- *Réfection de la couverture du bâtiment appelé « NEF » des Tennis : 135 103 €*

- Gymnase Guitton : 60 777€, dont la fourniture et la pose luminaires led (5 320 €) et le remplacement système chauffage (55 457 €)
- Gymnase André Violette : Travaux de menuiserie (vestiaires filles + entrée extérieure) : 10 886 €

Travaux sur la voirie communale et éclairage public :

- Restauration de la Porte de Paris : 14 955 €
- Extension de la vidéo-protection : 101 118 €
- Création d'un parking au cimetière rue du Parc : 55 000 €
- Création d'un parking avenue de Villeroy : 99 903 €
- Création de 18 places de parking devant le collège de Villeroy : 35 297 €
- Réfection de la rue du Puits Massé : 49 999 €
- Trottoir et aménagement de la chaussée boulevard de la Verville : 130 428 €
- Création de trottoirs et réfection de la chaussée avenue de la Garde : 77 972 €
- Aménagement de sécurité fosse du bois de la Justice : 34 833 €
- Eclairage public : 48 241 €
- Signalétique, miroirs, panneaux et plaques de rues : 15 683 €
- Barrières de ville et bornes : 31 858 €
- Coussins berlinois, ralentisseurs et marquages au sol : 31 131 €
- Aménagements divers en voirie (réfection, enrobés...) : 74 634 €
- Aménagement voirie pour le futur CTM (Parc de Villeroy) : 43 572 €

Autres opérations :

- Frais d'études pour la future construction du garage municipal : 14 691 €
- Révision du PLU : 35 640 €
- Révision du règlement local de publicité : 18 248 €
- Travaux et aménagement pour l'extension du cimetière de l'Aqueduc : 154 755 €
- Travaux et matériels pour la nouvelle maison des jeunes : 39 608 €
- Travaux divers à l'église : 13 248 €
- Achats de véhicules : 20 818 €
- Achats de matériels et outillages de voirie : 33 859 €
- Achats de matériels informatiques et licences informatiques pour les écoles et les services communaux : 83 095 €
- Achats de mobiliers et matériels (hors informatique) pour les écoles et les services communaux : 94 866 €

SECTION INVESTISSEMENT

Compte tenu de la conjoncture, le volume et le choix de nos investissements au cours de l'année 2017 seront conditionnés au respect d'objectifs stricts et mesurés :

- Assurer en priorité le règlement de l'annuité de notre dette,
- Poursuivre les travaux engagés, principalement en matière scolaire,
- Maintenir la conservation et l'amélioration du patrimoine,
- Contracter un emprunt d'équilibre inférieur ou au plus égal au capital remboursé.

LES DEPENSES

Les dépenses totales de la section d'investissement seront de plus ou moins 4M€.

Hors restes à réaliser et remboursements d'emprunts, les dépenses réelles nouvelles seront d'environ 1,8 M€.

Les principales dépenses parmi lesquelles nous auront à arbitrer se déclinent de la manière suivante (1) (2) :

- Les travaux envisagés les plus importants :

- Secteur scolaire : 540K€ (Ormeteau 424, Sablière 111K€, divers 5K€)
- Voirie : 916K€
- Garage : 276K€ (1 tranche)
- Sport : 25K€ (Gymnase Guitton)
- Sécurité : 119K€

- Parmi les autres crédits, citons :

- Les acquisitions :

- Terrain sur la ZAC Montvrain II pour l'implantation d'un cinéma d'initiative privée : 420K€
- Matériels et mobiliers pour les différents services et les écoles : 73 K€

- Le remboursement du capital des emprunts :

- ✓ Amortissement du capital de la dette = 1 057 K€ (en arrondi)
- ✓ Part investissement du PPP = 557 K€

(1) volumes exprimés en arrondi

(2) hors mouvements d'ordre



LES RECETTES

- Les principales recettes attendues, hors opérations d'ordre et hors restes à réaliser, de la section d'investissement (1) :
 - ✓ Financement de travaux dans le cadre de conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) : 460K€
 - ✓ Produit des cessions : 260 K€
 - ✓ FCTVA estimé à 262 K€
 - ✓ Taxe d'Aménagement = 135 K€
 - ✓ Subventions et dotations liées aux travaux :
 - Contrat départemental : 821K€ (Trottoirs, garage, Ormeteau)
 - Plan de relance départemental : 75K€ (Rue Leclerc, Parking Verville)
 - Fonds de soutien : 80K€ (Ormeteau)
 - 100K€ de subvention pour la vidéo protection
 - CCVE : 6K€

La reprise de l'excédent d'investissement 2016 : 298 K€

L'autofinancement dégagé en section de fonctionnement : 292K€

(1) Volumes exprimés en arrondi

~~~~~

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget de la section de fonctionnement devrait s'établir sous la barre des 19M€.

Le réalisé 2016 est de 19,2M€ en recettes et de 18,7M€ en dépenses.

Ce budget est fortement impacté par la poursuite du désengagement de l'Etat en matière de dotations.

A ce titre, la perte de la DGF devrait être de 375 K€ par rapport à 2016 (1,300K€ depuis 2013), et la DSU sera réduite de 10% en cas de sortie du dispositif (109K€ contre 121K€ en 2016).

Inversement, le FPIC (contribution des communes à l'intercommunalité) continue de progresser fortement chaque année. Il est passé de 53K€ en 2013 à 302K€ cette année selon la notification reçue de la CCVE, soit une augmentation de 470%.

## **LES DEPENSES**

### **Les dépenses réelles, hors opérations d'ordre entre sections :**

#### **Chapitre 011 : charges à caractère général**

Les crédits inscrits au chapitre 011 concernent l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, de la voirie et des bâtiments communaux.

Leur montant est estimé à 4,870 M€, soit une augmentation globale de près de 7,25 % sur le réalisé 2016. A l'intérieur du chapitre les crédits évoluent à la hausse ou à la baisse, selon les nécessités. L'augmentation «nette» provient des postes «Pôle loisirs», mais avec des recettes nouvelles en contrepartie et du poste «Finances», où figure le remboursement exceptionnel d'une cotisation au Siarce qui ne sera pas recouvrée cette année directement par cet organisme.

## Chapitre 012 : charges de personnel

Le montant prévisionnel des charges de personnel pour 2017 prend en compte l'effet du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui majore en moyenne la masse salariale de 2% dans la plupart des communes et une nouvelle hausse de la cotisation employeur au titre des retraites IRCANTEC et CNRACL est prévue.

La revalorisation des grilles indiciaires des catégories A et C est prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier dans le cadre du « Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations » introduit par le Gouvernement dans le PLF 2016.

Les agents de catégorie B connaissent également un reclassement indiciaire et l'abattement forfaitaire de 278 annuels (représentant l'équivalent de 5 points majorés) est maintenu.

L'année 2017 sera caractérisée, sur la ligne 64111 relative au traitement indiciaire, à une revalorisation du point de 0.6% Elle fait suite à la précédente d'une valeur équivalente en juillet 2016.

La ligne 64118 sera quant à elle impactée par l'organisation de 4 tours d'élections d'avril à juin 2017.

La masse salariale progresse mécaniquement mais la municipalité garde sa perspective de stabiliser les charges de personnel en 2017. Pour y parvenir, les démarches engagées depuis l'année 2013 seront poursuivies et amplifiées :

- Non renouvellement systématique de départs en retraite
- Limitation du volume des heures supplémentaires
- Recours prioritaire aux contrats aidés (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi, Emplois d'Avenir), contrats d'apprentissage et services civiques
- Mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, Effectifs et Compétences.

### EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS

| Charges de personnel                | 2013         | 2014         | 2015         | 2016         | Prévision 2017 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Effectifs (postes pourvus)          | 356          | 350          | 376          | 375          | 375            |
| % évolution des effectifs           |              | -1.68%       | 7.42%        | -0.02%       | 0.0 %          |
| Coût                                | 10 814 156 € | 11 176 950 € | 11 279 936 € | 11 657 345 € | 11 621 763€    |
| % évolution du coût du chapitre 012 |              | 3.35%        | 0.92%        | 3.34%        | - 0,3%         |
| Montant des rémunérations :         |              |              |              |              |                |
| - des titulaires                    | 5 984 451 €  | 6 228 871 €  | 6 211 114 €  | 6 212 738 €  | 5 955 786€ €   |
| - des contractuels                  | 1 384 318 €  | 1 390 169 €  | 1 475 352 €  | 1 544 441 €  | 1 412 574 €    |

Il convient de signaler que le nombre de poste pourvus a augmenté depuis 2014. Cette évolution concerne essentiellement les non titulaires qui remplacent les agents absents pour indisponibilité physique (maternité, accident du travail, congé de longue maladie ou longue durée). Il convient également de tenir compte des agents recrutés en CAE et EA.

Le temps de travail est réparti de façon hebdomadaire pour tous les services à l'exception des services scolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), l'espace culturel et le Conservatoire de musique « Joël MONIER » pour lesquels le travail est annualisé.

Concernant le temps de travail, 14 agents travaillent selon une quotité allant de 50% à 80%. Ce temps de travail est de droit dès lors que l'agent concerné élève un enfant de moins de 3 ans ou sur autorisation s'il ne remplit pas les conditions. Par ailleurs, 30 agents (surveillants de cantines, d'études, accompagnants pour le bus, professeurs de musique et une psychologue vacataire) travaillent à temps non complet.

Concernant les avantages en nature, les agents qui en bénéficient sont :

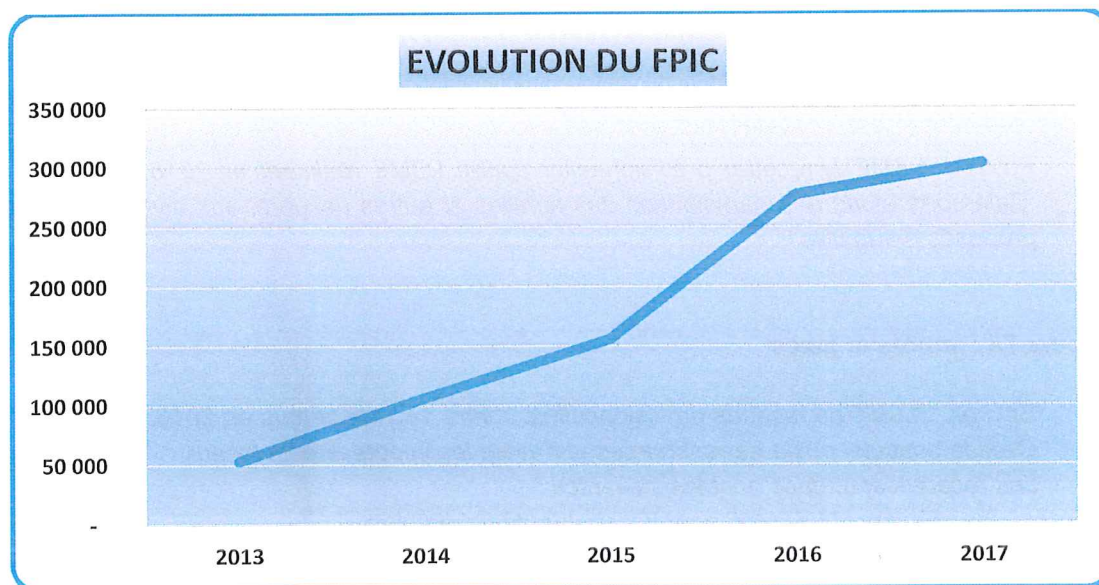
- 5 gardiens possédant un logement de fonction pour nécessité absolue de service ou convention d'occupation avec réalisation d'astreintes,
- Les agents en charge de la surveillance du repas des enfants (personnel du pôle restauration municipale et animateurs) qui bénéficient du repas fourni par le délégataire de service de la restauration municipale (ELIOR) assujettis à l'avantage en nature. Il est à noter que les ATSEM, personnel de crèche et animateurs (les mercredis et vacances scolaires uniquement) bénéficient de la gratuité totale du repas en raison de projets pédagogiques dédiés.

#### Chapitre 014 : atténuations de produits

Le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), dépense obligatoire imposée par l'Etat et sur laquelle les communes n'ont aucun contrôle, ni moyen d'action, ne cesse de progresser.

Pour information, en 2013, la commune versait 53 114 €.

Le montant notifié pour 2017 est de 302 823 €, soit une hausse de 470,14 % en 5 ans.



#### Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

- ✓ Le montant des dépenses liées à ce chapitre représente environ 540K€ pour un réalisé de 554k€ en 2016.

### **Chapitre 66 : charges financières**

- ✓ Le montant des dépenses liées à ce chapitre représente environ 564M€, pour un réalisé de 590K€ en 2016.
- ✓

### **Chapitre 67 : charges exceptionnelles**

- ✓ Le montant des dépenses liées à ce chapitre représente environ 113K€ pour un réalisé de 189K€

## **LES RECETTES**

*A ce stade de la procédure budgétaire nous ne connaissons pas encore le montant exact de certaines allocations et attributions, ni surtout les bases des impôts locaux pour 2017 (TH, TFB et TFNB).*

*Il s'agit donc de prévisions fondées sur les résultats antérieurs pour certains postes, de l'intégration d'attributions notifiées ou du résultat de calculs de probabilités.*

### **Les recettes attendues hors opérations d'ordre entre sections :**

#### **Chapitre 013 : atténuations de charges (RH)**

- ✓ 280 K€ de recettes prévisionnelles versées par l'assurance du personnel notamment dans le cadre des congés pour maladie et maternité et les remboursements de charges diverses.

#### **Chapitre 70 : produits des services**

*Environ 1,6M€ de recettes prévisionnelles contre 1,3M€, réalisées en 2016.*

*Cela correspond à la participation des familles et autres usagers, aux divers activités et services proposés par la ville.*

#### **Chapitre 73 : impôts et taxes**

*Environ 14,9M€ de recettes prévisionnelles, contre 14,1M€ perçus en 2016.*

*C'est le principal poste de ressources et il inclut les impôts directs locaux*

*Les recettes attendues sont les suivantes :*

- ↳ Environ 11,350M€ pour les contributions directes.
- ↳ 2,4 M€ de compensation et de solidarité communautaire
- ↳ 500 K€ de taxe additionnelle aux droits de mutation (prévision prudente)
- ↳ Environ 317 K€ de taxes sur les pylônes et l'électricité
- ↳ 192 K€ au titre du FNGIR

#### **Chapitre 74 : dotations et subvention**

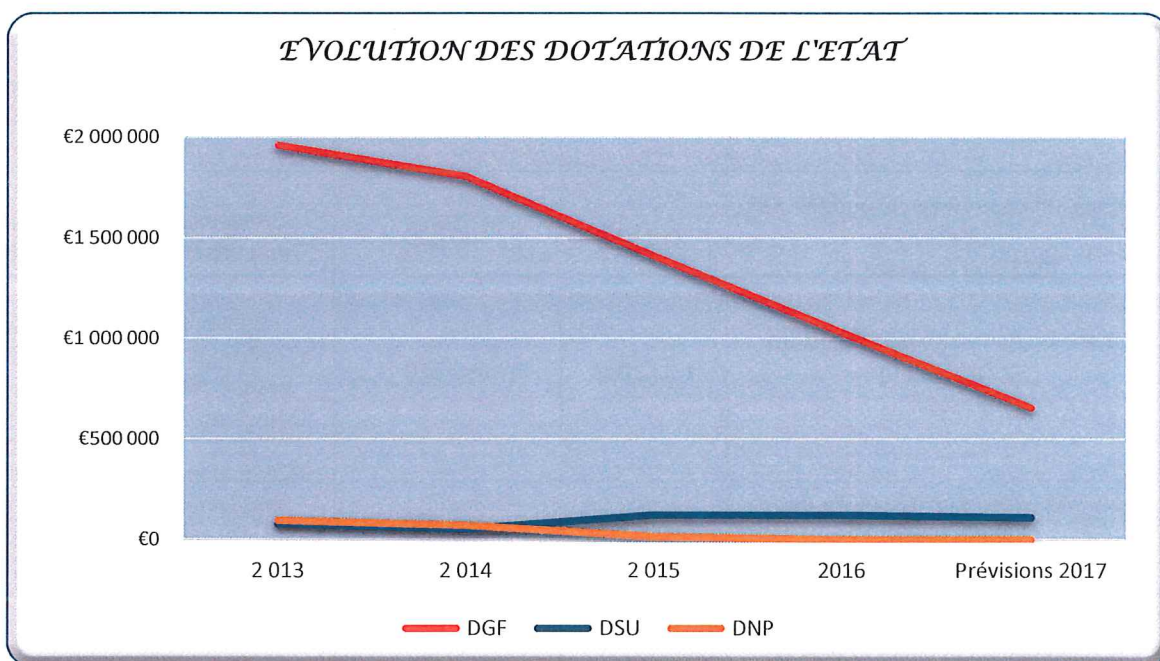
*Environ 2,090M€ de recettes prévisionnelles, soit une diminution de quasiment 16% par rapport au réalisé 2016. Ces recettes proviennent principalement des dotations de l'Etat et des*



subventions de fonctionnement versées par la CAF et le Département pour les différentes structures enfance/jeunesse :

- ↳ Dotations de l'Etat :
  - DGF : 654 K€
  - DSU : 109 K€ correspondant au montant prévisionnel de la garantie de sortie, soit 90% du montant perçu en 2016.
- ↳ 900K€ de subventions de fonctionnement CAF et France AGRIMER (890K€ en 2016)
- ↳ 19K€ de subventions du Département, (Cf. 2016) mais 41 K€ en 2015.
- ↳ 206K€ sur compensations TP/TH/TFB/CET (226K€ en 2016)

| DOTATIONS | 2 013       | 2 014       | 2 015       | 2016        | Prévisions 2017 |
|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|
| DGF       | 1 960 405 € | 1 805 425 € | 1 410 771 € | 1 029 858 € | 654 526 €       |
| DSU       | 78 029 €    | 52 019 €    | 121 091 €   | 121 091 €   | 108 981 €       |
| DNP       | 94 810 €    | 70 518 €    | 14 100 €    | 0 €         | 0 €             |
|           | 2 133 244 € | 1 927 962 € | 1 545 962 € | 1 150 949 € | 763 507 €       |



Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

- ✓ 110 K€ de budget prévisionnel, principalement en lien avec les redevances pour occupation de locaux municipaux, et notamment des structures sportives. Poste stable.

**PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS 2018/2020 DE LA COLLECTIVITE**

Les opérations sont réparties sur une période triennale, tenant compte :

- Du projet de contrat de territoire départemental,
- Du projet de contrat régional territorial,
- De certains projets que la Municipalité souhaite réaliser (le réaménagement de l'avenue Darblay, la construction du garage municipal au parc de Villeroy, l'aménagement de la grange rue de Milly en locaux administratifs...)
- Des investissements pour maintenir le patrimoine existant et équiper les services municipaux (informatiques, mobiliers, matériels roulants) avec des enveloppes annuelles globalement constantes.

| Opérations 2018                                                           | Montant estimatif en € TTC | Recettes prévisionnelles (hors FCTVA) | Commentaires                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Construction du garage municipal au parc de Villeroy (552 000 €) fin      | 352 000                    | 146 000                               | Subvention au titre du Contrat de Territoire Départemental (200 000 €)                                                                 |
| Rénovation des voiries du quartier des LEVITT (955 200 €) phase 3         | 218 873                    | 100 000                               | Subvention au titre du Contrat de Territoire Départemental (350 000 €)                                                                 |
| Extension de l'école de la Sablière (2 600 000 €) phase 1                 | 1 300 000                  | 982 050                               | Subvention au titre du Contrat d'Aménagement Régional (547 800 €) et PUP Nexity (916 300 €) et PUP Bouygues ? À confirmer (500 000 €). |
| Requalification de l'avenue Darblay (2 000 000 €)                         | 1 600 000                  | 715 000                               | Subvention au titre des 100 quartiers innovants et écologiques avec la Région (400 000 €) + participation CCVE (315 000 €)             |
| Déploiement de la vidéo protection 7 caméras phase 4                      | 84 000                     | 28 000                                | Subvention FIPD possible                                                                                                               |
| Transformation du bâtiment principal de l'école de l'Ormeteau (100 000 €) | 100 000                    |                                       |                                                                                                                                        |

|                                                                                                                                     |                  |                  |                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Enveloppe divers Voirie (aménagement de sécurité, travaux liés à des demandes d'administrés, travaux de mise en accessibilité, ...) | 50 000           |                  | Selon besoin                                                       |
| Enveloppe divers Eclairage public selon demande et besoins                                                                          | 20 000           |                  | selon besoin                                                       |
| Acquisitions diverses (mobilier, électroménagers, appareils divers) pour services municipaux et écoles                              | 50 000           |                  | Selon besoin des services et des écoles                            |
| Matériels roulants et d'espaces verts                                                                                               | 25 000           |                  | Selon besoin des services                                          |
| Informatique et licences                                                                                                            | 25 000           |                  | Selon besoin des services                                          |
| Travaux divers bâtiments scolaires                                                                                                  | 50 000           |                  | Selon demandes des écoles validées par la Municipalité             |
| Travaux divers autres bâtiments                                                                                                     | 50 000           |                  | Selon demandes validées par la Municipalité                        |
| Divers frais d'études en lien avec les projets de constructions des bâtiments municipaux et vidéo protection                        | 110 000          |                  | Principalement maîtrises d'œuvre Sablière et Orangeries et caméras |
| <b>TOTAL 2018</b>                                                                                                                   | <b>4 034 873</b> | <b>1 971 050</b> |                                                                    |

| Opérations 2019                                                                        | Montant estimatif en € TTC | Recettes prévisionnelles (hors FCTVA) | Commentaires                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Aménagement de la grange rue de Milly pour locaux administratifs (1 272 000 €) phase 1 | 600 000                    | 200 000                               | Subvention au titre du Contrat de Territoire Départemental (450 159 €) |
| Rénovation des voiries du quartier des LEVITT (955 200 €) fin                          | 210 740                    | 79 000                                | Subvention au titre du Contrat de Territoire Départemental (350 000 €) |

|                                                                                                                                              |                  |                  |                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Extension de l'école de la Sablière<br>(2 600 000 €) fin                                                                                     | 1 300 000        | 982 050          | Subvention au titre du Contrat<br>d'Aménagement Régional (547 800 €)<br>et PUP Nexity (916 300 €) et PUP<br>Bouygues ? À confirmer (500 000 €). |
| Rénovation des Orangeries<br>(1 150 000 €)                                                                                                   | 1 150 000        | 237 500          | Subvention au titre du Contrat<br>d'Aménagement Régional (237 500 €)                                                                            |
| Déploiement de la vidéo protection<br>10 caméras<br>phase 5                                                                                  | 120 000          | 40 000           | Subvention FIPD et Région possible                                                                                                              |
| Transformation du bâtiment principal<br>de l'école de la Sablière (30 000 €)                                                                 | 30 000           |                  |                                                                                                                                                 |
| Enveloppe divers Voirie<br>(aménagement de sécurité, travaux<br>liés à des demandes d'administrés,<br>travaux de mise en accessibilité, ...) | 50 000           |                  | Selon besoin                                                                                                                                    |
| Enveloppe divers Eclairage public<br>selon demande et besoins                                                                                | 20 000           |                  | selon besoin                                                                                                                                    |
| Acquisitions diverses (mobilier,<br>électroménagers, appareils divers)<br>pour services municipaux et écoles                                 | 50 000           |                  | Selon besoin des services et des<br>écoles                                                                                                      |
| Matériels roulants et d'espaces verts                                                                                                        | 25 000           |                  | Selon besoin des services                                                                                                                       |
| Informatique et licences                                                                                                                     | 25 000           |                  | Selon besoin des services                                                                                                                       |
| Travaux divers bâtiments scolaires                                                                                                           | 50 000           |                  | Selon demandes des écoles validées<br>par la Municipalité                                                                                       |
| Travaux divers autres bâtiments                                                                                                              | 50 000           |                  | Selon demandes validées par la<br>Municipalité                                                                                                  |
| Divers frais d'études en lien avec les<br>projets de constructions des bâtiments<br>municipaux et vidéo protection                           | 120 000          |                  | Principalement maîtrises d'œuvre<br>Sablière et Orangeries et caméras                                                                           |
| <b>TOTAL 2019</b>                                                                                                                            | <b>3 800 740</b> | <b>1 538 550</b> |                                                                                                                                                 |

| <b>Opérations 2020</b>                                                                                                                       | <b>Montant<br/>estimatif<br/>en € TTC</b> | <b>Recettes<br/>prévisionnelles<br/>(hors FCTVA)</b> | <b>Commentaires</b>                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Aménagement de la grange rue de Milly<br>pour locaux administratifs<br>(1 272 000 €) fin                                                     | 600 000                                   | 250 159                                              | Subvention au titre du Contrat de<br>Territoire Départemental (450 159 €) |
| Rénovation thermique et acoustique du<br>gymnase Guitton (960 000 €)                                                                         | 960 000                                   | 200 000                                              | Subvention au titre du Contrat<br>d'Aménagement Régional (200 000 €)      |
| Déploiement de la vidéo protection<br>11 caméras<br>fin                                                                                      | 132 000                                   | 44 000                                               | Subvention FIPD possible                                                  |
| Enveloppe divers Voirie (aménagement<br>de sécurité, travaux liés à des<br>demandes d'administrés, travaux de<br>mise en accessibilité, ...) | 50 000                                    |                                                      | Selon besoin                                                              |
| Enveloppe divers Eclairage public selon<br>demande et besoins                                                                                | 20 000                                    |                                                      | selon besoin                                                              |
| Acquisitions diverses (mobilier, électroménagers, appareils divers) pour services municipaux et écoles                                       | 50 000                                    |                                                      | Selon besoin des services et des écoles                                   |
| Matériels roulants et d'espaces verts                                                                                                        | 25 000                                    |                                                      | Selon besoin des services                                                 |
| Informatique et licences                                                                                                                     | 25 000                                    |                                                      | Selon besoin des services                                                 |
| Travaux divers bâtiments scolaires                                                                                                           | 50 000                                    |                                                      | Selon demandes des écoles validées<br>par la Municipalité                 |
| Travaux divers autres bâtiments                                                                                                              | 50 000                                    |                                                      | Selon demandes validées par la<br>Municipalité                            |
| Divers frais d'études en lien avec les<br>projets de constructions des bâtiments<br>municipaux et vidéo protection                           | 120 000                                   |                                                      | Principalement maîtrises d'œuvre<br>Sablière et Orangeries et caméras     |
| <b>TOTAL 2020</b>                                                                                                                            | <b>2 082 000</b>                          | <b>494 159</b>                                       |                                                                           |